

# Profond



## Rapport financier 2023

---

# Table des matières

---

Bilan	3
Compte d'exploitation	4
Annexe	6
Rapport de l'organe de révision	29
Rapport de l'expert en caisses de pension	32

# Bilan

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
	Chiffre	CHF	CHF
<b>Actif</b>			
<b>Placements</b>			
Liquidités		544 831 367	486 664 119
Placements nominaux		1 030 770 902	1 000 057 988
Actions		5 355 549 103	4 732 132 805
Immobilier		3 016 091 147	3 116 281 745
Placements alternatifs		882 367 269	809 465 326
<b>Total des placements</b>	6.4	<b>10 829 609 788</b>	<b>10 144 601 983</b>
<b>Fortune diverse</b>			
Créances vis-à-vis des employeurs		88 933 358	98 797 181
Autres créances		12 070 208	8 011 849
<b>Total de la fortune diverse</b>	7.2	<b>101 003 566</b>	<b>106 809 030</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>58 381</b>	<b>42 273</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>10 930 671 735</b>	<b>10 251 453 286</b>
<b>Passif</b>			
<b>Engagements</b>			
Prestations de libre passage et rentes		151 741 212	147 677 408
Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance	5.10	23 850 987	26 566 315
Autres dettes		8 166 887	9 318 791
<b>Total engagements</b>	7.3	<b>183 759 086</b>	<b>183 562 514</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>562 350</b>	<b>332 704</b>
<b>Réserve de cotisations de l'employeur œuvres de prévoyance</b>	6.7.4	<b>95 542 959</b>	<b>85 108 647</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	6 377 415 698	6 028 025 829
Capital de prévoyance retraités	5.5	3 300 317 183	3 217 294 357
Provisions techniques	5.6	319 453 840	347 339 568
<b>Total capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>9 997 186 721</b>	<b>9 592 659 754</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>653 620 619</b>	<b>389 789 667</b>
<b>Fonds libres</b>			
État au début de la période		0	160 174 371
Excédent de produits (+) / de charges (-)		0	- 160 174 371
<b>Total des fonds libres</b>	6.3	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total du passif</b>		<b>10 930 671 735</b>	<b>10 251 453 286</b>

# Compte d'exploitation

	Annexe	2023	2022
	Chiffre	CHF	CHF
Cotisations des employés	7.1	215 483 979	197 817 716
Cotisations des employeurs	7.1	281 618 417	259 168 817
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.7.4	- 12 228 608	- 8 078 958
Financement de subsides du Fonds de garantie LPP		- 2 438 435	- 2 448 231
Primes uniques et rachats		53 485 114	55 386 815
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	6.7.4	21 573 263	21 813 604
Aides du Fonds de garantie		2 438 435	2 448 231
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>559 932 165</b>	<b>526 107 994</b>
Apports de libre passage	5.3	408 849 717	403 831 395
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	13 426 830	16 510 602
Attributions en cas de reprises d'assurés	7.6	249 917 982	77 720 282
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>672 194 529</b>	<b>498 062 279</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1 232 126 694</b>	<b>1 024 170 273</b>
Rentes de vieillesse		- 189 875 281	- 182 793 910
Rentes de survivants		- 29 491 500	- 28 421 683
Rentes d'invalidité		- 19 522 274	- 18 717 606
Rentes de divorce		- 268 683	- 233 426
Prestations en capital à la retraite		- 165 497 508	- 144 000 027
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 20 242 474	- 13 192 072
Affectation des capitaux libres		- 4 187 387	- 5 014 378
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>- 429 085 107</b>	<b>- 392 373 102</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	- 534 874 293	- 509 254 109
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	7.7	- 16 739 716	- 35 155 881
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	- 25 895 969	- 26 719 469
<b>Prestations de sortie</b>		<b>- 577 509 978</b>	<b>- 571 129 459</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>- 1 006 595 085</b>	<b>- 963 502 561</b>
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs		- 201 105 197	- 31 543 453
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance retraités		- 83 022 826	- 79 340 272
Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques		27 885 728	18 356 029
Rémunération du capital épargne		- 148 284 672	- 124 749 262
Dissolution (+)/Constitution (-) de réserves de cotisations		- 8 982 073	- 12 566 303
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux libres œuvres de prévoyance		307 1020	466 575
<b>Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>- 410 438 020</b>	<b>- 229 376 684</b>

	Annexe	2023	2022
	Chiffre	CHF	CHF
Prestations d'assurance		2 682 809	2 713 803
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>2 682 809</b>	<b>2 713 803</b>
Cotisations au fonds de garantie		- 2 722 849	- 2 739 904
<b>Charges d'assurance</b>		<b>- 2 722 849</b>	<b>- 2 739 904</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>- 184 946 451</b>	<b>- 168 735 073</b>
Produit des liquidités		5 286 524	- 5 455 811
Produit des placements nominaux		41 782 038	- 105 364 316
Produit des actions		468 630 770	- 990 112 330
Produit des biens immobiliers		- 17 894 301	154 619 433
Produits des placements alternatifs		27 025 276	76 851 281
<b>Produit des placements de capitaux</b>		<b>524 830 307</b>	<b>- 869 461 743</b>
Frais d'administration des placements		- 57 035 483	- 63 901 992
<b>Résultat net des placements</b>	6.7	<b>467 794 824</b>	<b>- 933 363 735</b>
<b>Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions non techniques</b>		<b>0</b>	<b>2 060 000</b>
<b>Autres produits</b>	7.8	<b>600 020</b>	<b>457 320</b>
Administration générale		- 12 964 801	- 13 126 571
Marketing et publicité		- 452 908	- 314 871
Courtages		- 5 975 661	- 5 308 510
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		- 130 130	- 144 759
Autorités de surveillance		- 93 941	- 88 551
<b>Frais d'administration</b>	7.5	<b>- 19 617 441</b>	<b>- 18 983 262</b>
<b>Excédent de produits (+)/de charges (-) avant constitution/dissolution de réserves de fluctuation de valeur</b>		<b>263 830 952</b>	<b>- 1 118 564 750</b>
Dissolution (+)/Constitution (-) de réserves de fluctuation de valeur	6.3	- 263 830 952	958 390 379
<b>Excédent de produits (+)/de charges (-)</b>		<b>0</b>	<b>- 160 174 371</b>

# Annexe

---

## 1. Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

Profond Institution de prévoyance est une fondation au sens des articles 80 et suivants CC, de l'article 331 CO et de l'art. 48 al. 2 LPP. La fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et, au-delà, l'élimination des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité ainsi que dans les situations de détresse particulières dues à la maladie, à un accident ou au chômage.

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1227 et affiliée au fonds de garantie.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	du 24.08.2017
Règlement d'organisation	du 01.01.2022
Règlement de prévoyance	du 01.01.2023
Règlement de liquidation partielle	du 31.12.2019
Règlement de placement	du 01.01.2023
Règlement des provisions	du 31.12.2021

### 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

<b>Conseil de fondation – représentants des employeurs</b>	<b>Fonction</b>	<b>Mandat actuel</b>
Bodmer Peter E.	Président	2020 à 2024
Murer-Chevalier Werner	Vice-président	2020 à 2024
Goetschmann Frédéric E.	Membre	2020 à 2024
Schelling Stephan	Membre	2020 à 2024

  

<b>Conseil de fondation – représentants des employés</b>	<b>Fonction</b>	<b>Mandat actuel</b>
Stohler Dieter	Vice-président	2020 à 2024
Bitterli Brigitte	Membre	2020 à 2024
Nitz Bernhard	Membre	2020 à 2024
Platz Aldo	Membre	2020 à 2024

**Direction**

Schlaefli Laurent  
Fuchs Christian

de Capitani Petra

Häberli Andreas

Immler Marco

Nowacki Robert

**Fonction**

Directeur

Responsable Prévoyance,

Directeur adjoint

Responsable des Ressources humaines  
et des Services internes

Responsable des placements

Responsable Innovation et Technologie

Responsable de la gestion des marchés

Tous les membres du Conseil de fondation et de la direction signent collectivement à deux.

**Comité de rémunération**

Murer-Chevalier Werner

Bodmer Peter E.

Stohler Dieter

**Fonction**

Présidence

Membre

Membre

**Comité des placements**

Schelling Stephan

Bodmer Peter E.

Gysin Franz

Häberli Andreas

**Fonction**

Présidence

Membre

Membre

Membre

**Comité de direction**

Bodmer Peter E.

Murer-Chevalier Werner

Schlaefli Laurent

Stohler Dieter

**Fonction**

Présidence

Membre

Membre

Membre

**Comité des risques**

Bitterli Brigitte

Häberli Andreas

Nitz Bernhard

Schlaefli Laurent

Stohler Dieter

**Fonction**

Présidence

Membre

Membre

Membre

Membre

Profond dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et de gestion des risques adaptés à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance.

**1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance**

**Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Keller Experten AG, Partie contractante  
André Tapernoux, dipl. math., Expert responsable  
Altweg 2  
8500 Frauenfeld

**Organe de révision**

KPMG AG  
Badenerstrasse 172  
8036 Zurich

**Autorité de surveillance**

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

**1.6 Employeurs affiliés**

	2023	2022
Portefeuille au 01.01.	2179	2185
Entrées	131	70
Départs	-100	-76
<b>Portefeuille au 31.12.</b>	<b>2210</b>	<b>2179</b>

Les départs de 100 employeurs affiliés concernent des départs techniques, des fermetures d'entreprises, des fusions et des licenciements.

**1.7 Sociétés liées**

**Participations majoritaires détenues directement :**

Agro Energie Schwyz AG  
B+B Holding AG en liquidation (radiation du registre du commerce au 15.2.2023)  
Profond Fondation de placement  
Profond Finanzgesellschaft AG  
Tekag Holding AG en liquidation (radiation du registre du commerce au 6.7.2023)

## 2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

### 2.1 Assurés actifs

	2023	2021
Portefeuille au 01.01.	48 742	46 957
Entrées	14 697	13 970
Départs à la retraite, décès, invalidité	- 990	- 919
Départs	- 10 611	- 11 266
<b>Portefeuille au 31.12.</b>	<b>51 838</b>	<b>48 742</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rente

	2023	2022
Portefeuille au 01.01.	10 565	10 263
Entrées à partir de l'effectif actif	866	839
Reprise d'effectifs de rentes	27	15
Départs	- 510	- 552
<b>Nombre total de rentes au 31.12.</b>	<b>10 948</b>	<b>10 565</b>

### Répartition par type de rente

	2023	2022
Rentes de vieillesse	7 541	7 241
Rentes de conjoint	1 752	1 708
Rentes transitoires	33	37
Rentes d'invalidité	1 017	1 004
Rentes pour enfant	581	552
Rentes de divorce	24	23
<b>Nombre total de rentes au 31.12.</b>	<b>10 948</b>	<b>10 565</b>

### 3. Nature de l'application du but

---

#### 3.1 Explication du plan de prévoyance

Profond Institution de prévoyance est une caisse de pension enveloppante et applique une primauté des cotisations pour les prestations de vieillesse et, en principe, une primauté des prestations pour les prestations de risque. Les prestations de la Fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023) et définies dans le plan de prévoyance pour chaque affiliation.

Les prestations sont calculées sur la base des prestations de libre passage, des apports, des bonifications d'épargne et d'intérêts, déduction faite des versements anticipés pour la propriété d'un logement ou les versements en cas de divorce. Lors du départ à la retraite, les assurés ont le choix de recevoir leur capital de prévoyance sous forme de rente de vieillesse viagère (en 2023, taux de conversion pour les hommes à l'âge de 65 ans, 5,8 %, et pour les femmes à l'âge de 64 ans, 5,6 %) ou partiellement ou totalement sous forme de capital.

Le taux de conversion diminue progressivement jusqu'en 2024 pour atteindre 5,6 % (65 ans).

---

#### 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement est régi par le règlement de prévoyance.

La composition et le montant des cotisations pour les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs et les bonifications de vieillesse sont régis par les plans de prévoyance des entreprises affiliées.

Des montants moyens sont prélevés pour l'indemnisation des frais administratifs. Les frais de risque varient selon l'œuvre de prévoyance sur la base des dommages attendus. La prévoyance vieillesse est financée au moyen de cotisations à hauteur des bonifications de vieillesse.

Le règlement de prévoyance régit en outre le rachat et le financement ultérieur d'années de cotisation, le rachat d'augmentations de salaires ainsi que le financement anticipé de prestations transitoires.

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe des comptes annuels sont conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, le bilan et l'évaluation sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Evaluation des actifs dans les comptes annuels :

#### Postes du bilan

Liquidités, dépôts à terme, créances

Obligations et actions  
Immobilier indirect et fondations  
de placement  
Immobilier direct

Sociétés immobilières

Placements alternatifs (indirects)  
Placements alternatifs (directs)  
Capitaux de prévoyance et provisions  
techniques

#### Méthode d'évaluation

Valeur nominale (déduction faite de la correction de valeur nécessaire)

Valeur de marché  
Net Asset Value/cours de bourse

Discounted Cashflow Methode  
(DCF ou méthode des flux de trésorerie actualisés)

Valeur de rendement, valeur nette de la société

Valeur de marché/Net Asset Value  
Juste valeur (fair value)

Expertise de l'expert en caisses de pension

Les actifs en monnaies étrangères ont été convertis selon le taux de change de la date du bilan. Quant aux transactions, elles ont été converties au cours du jour concerné.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune correction modifiant le résultat au cours de l'exercice sous revue.

## 5. Couverture des risques/règles techniques/taux de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès, d'invalidité et de longévité sont intégralement pris en charge par la Fondation.

Un contrat d'assurance arrivant à échéance existe pour les versements de rentes.

### 5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les valeurs de rachat d'un contrat d'assurance arrivant à échéance s'élèvent à CHF 25 539 659,59 (exercice précédent : CHF 26 652 492,42). La compagnie d'assurance verse les rentes à Profond qui les verse ensuite aux bénéficiaires de rentes.

### 5.3 Evolution et rémunération du capital de prévoyance assurés actifs

Développement et rémunération des avoirs-épargne	2023	2022
	CHF	CHF
Capital épargne au début de l'exercice	6 028 025 829	5 871 733 114
Plus		
Cotisations d'épargne des employés	190 984 490	175 432 042
Cotisations d'épargne des employés (exonération de cotisations)	5 221 298	5 147 219
Cotisations d'épargne des employeurs	243 391 004	224 027 162
Cotisations d'épargne des employeurs (exonération de cotisations)	5 383 644	5 358 992
Apports de libre passage	408 849 717	403 831 395
Apports de libre passage nouvelles affiliations	243 789 752	68 978 778
Primes uniques et rachats	52 169 651	51 702 282
Apports provenant de la dissolution des fonds libres	1 315 463	3 684 533
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	13 426 830	16 510 602
Intérêts sur le capital épargne	148 284 672	124 749 262
Autres crédits/débits	- 5 637 773	- 172 310
Moins		
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 534 874 293	- 509 254 109
Prestations de libre passage à la dissolution de contrats	- 15 548 808	- 33 463 901
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 25 895 969	- 26 719 469
Versements en capital à la retraite/au décès	- 185 069 948	- 156 967 541
Transfert de retraites avec prestations de retraite	- 194 376 581	- 191 413 198
Modification du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (invalidité/décès)	- 202 3280	- 5 139 023
<b>Capital d'épargne à la fin de l'exercice</b>	<b>6 377 415 699</b>	<b>6 028 025 829</b>

Le Conseil de fondation a décidé d'accorder à l'avoir vieillesse des assurés actifs un intérêt de 2,50 % (exercice précédent : 2,20 %).

	2023	2022
	CHF	CHF
<b>5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP</b>		
Avoirs de vieillesse LPP (compte témoin)	3 171 983 039	3 038 380 805
Taux d'intérêt LPP	1,00 %	1,00 %

	2023	2022
	CHF	CHF
<b>5.5 Evolution du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes</b>		
Situation du capital de prévoyance au début de l'exercice	3 217 294 356	3 137 954 085
Transfert de retraites avec prestations de retraite	194 376 581	191 413 198
Reprise d'effectifs de rentes	4 874 343	4 193 702
Paiement de capital de prévoyance à la nouvelle institution de prévoyance	- 828 326	- 523 636
Modification du capital de prévoyance actifs (invalidité/décès)	2 023 280	5 139 023
Versements de rentes	- 239 157 738	- 230 166 625
Réajustement bases techniques	0	0
Adaptation du nouveau calcul du capital de prévoyance	121 734 687	109 284 609
<b>Total capital de prévoyance retraités</b>	<b>3 300 317 183</b>	<b>3 217 294 357</b>

Le Conseil de fondation examine chaque année l'octroi d'une allocation de renchérissement. Le Conseil de fondation a décidé de ne pas accorder d'allocation de renchérissement sur les rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

	2023	2022
	CHF	CHF
<b>5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques</b>		
Réserve taux de conversion assurés actifs	1 380 577 704	2 008 245 535
Réserve de fluctuation de risque pour les risques invalidité et décès	466 480 000	41 986 000
Provision pour l'allongement de l'espérance de vie	466 135 543	30 249 712
Provision pour cas de prévoyance en suspens ou latents	88 134 593	74 279 321
<b>Total provisions techniques</b>	<b>3 194 538 840</b>	<b>3 473 339 568</b>

Les remarques suivantes doivent être formulées au sujet des différents postes de provisions :

- Réserve taux de conversion actifs : la méthode reposant sur la valeur de liquidation a été appliquée pour calculer les pertes sur les retraites. Elle tient compte de tous les assurés actifs âgés de plus de 58 ans. Elle consiste à convertir les avoirs de vieillesse disponibles selon le règlement en rentes de vieillesse immédiates afin de déterminer ainsi la perte de conversion. Il est tenu compte de la part supposée de retraits sous forme de capital d'environ 30 % (exercice précédent : 25 %).

- Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès : cette réserve a fait l'objet d'un nouveau calcul sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs au 31 décembre 2023, avec un niveau de sécurité de 99 %.
- Accroissement de l'espérance de vie : la réserve mathématique de couverture des rentes en cours est renforcée de 0,5 % par année à partir de 2021 ; il en résulte au 31 décembre 2023 un renforcement de 1,5 % au total (exercice précédent : 1,0 %).
- Provision pour cas de prévoyance en suspens et latents : cette réserve couvre la constitution de réserves mathématiques attendue pour les cas de prévoyance en suspens ou latents.

### 5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2023 et donne lieu à l'évaluation suivante :

	2023	2022
	CHF	CHF
Capital de prévoyance à couvrir	9 997 186 721	9 592 659 754
Fortune de prévoyance disponible	10 650 807 340	9 982 449 421
<b>Le taux de couverture était de</b>	<b>106,5 %</b>	<b>104,1 %</b>

Extrait du rapport de l'expert en caisses de pension relatif aux comptes annuels de 2023 : « En tant qu'expert en matière de prévoyance professionnelle, nous avons contrôlé Profond Institution de prévoyance en vertu de l'art. 52e LPP et pouvons confirmer sur cette base que la Fondation est à même de remplir ses obligations actuarielles réglementaires, que la sécurité financière est assurée et que les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont suffisants. »

### 5.8 Bases techniques et autres hypothèses pertinentes sur le plan actuariel

Les calculs actuariels se fondent sur les éléments suivants :

- Taux d'intérêt technique : 2,00 % (exercice précédent : 2,00 %)
- bases techniques : LPP 2020 tables périodiques 2021 (exercice précédent : LPP 2020 tables périodiques 2021)
- Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie et fluctuations des risques

### 5.9 Modifications des bases techniques et des hypothèses

Il n'y a pas eu de changement pour l'année 2023.

**5.10 Capitaux libres séparés  
œuvres de prévoyance**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Capitaux libres au début de l'exercice	26 566 315	27 033 708
Apports dus à de nouvelles affiliations	1 116 367	4 547 802
Transfert dans le capital de prévoyance des actifs	- 1 315 463	- 3 684 533
Utilisations autres	- 2 871 924	- 1 329 844
Rémunération	355 692	- 818
<b>Capitaux libres à la fin de l'exercice</b>	<b>23 850 987</b>	<b>26 566 315</b>

Au total, des comptes avec des capitaux libres sont tenus pour 278 œuvres de prévoyance au 31 décembre 2023 (exercice précédent : 281). Les capitaux libres ont été rémunérés à hauteur de 1,50 % (exercice précédent : 0,00 %).

**5.11 Taux de couverture  
d'après art. 44 OPP 2**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Total de l'actif	10 930 671 735	10 251 453 286
Engagements	- 183 759 086	- 183 562 514
Compte de régularisation passif	- 562 350	- 332 704
Réserves de cotisations de l'employeur œuvre de prévoyance	- 95 542 959	- 85 108 647
Provisions non techniques	0	0
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>10 650 807 340</b>	<b>9 982 449 421</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	6 377 415 698	6 028 025 829
Capital de prévoyance retraités	3 300 317 183	3 217 294 357
Provisions techniques	319 453 840	347 339 568
<b>Capital de prévoyance à couvrir</b>	<b>9 997 186 721</b>	<b>9 592 659 754</b>
<b>Excédent de couverture</b>	<b>653 620 619</b>	<b>389 789 667</b>
<b>Répartition de l'excédent de couverture</b>		
Réserve de fluctuation de valeur	653 620 619	389 789 667
Fonds libres Profond	0	0
<b>Taux de couverture</b>	<b>106,5 %</b>	<b>104,1 %</b>

## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation statue sur la nature et l'exécution de la gestion de fortune et surveille les activités de placement. Il a défini l'organisation de la gestion de fortune ainsi que les buts, les principes et les compétences dans le règlement de placement. De plus, Profond Institution de prévoyance est actuellement le seul investisseur de Profond Fondation de placement.

#### Gestionnaire de fortune

Ardian Investment Switzerland AG

BlackRock Investment Management (UK) Limited  
Credit Suisse (Schweiz) AG

Credit Suisse Anlagestiftung 2  
Partners Capital LLP  
PK Assets AG

Profond Fondation de placement  
Profond Institution de prévoyance

Schroder Investment Management (Switzerland) AG  
Swiss Life Asset Management AG

UBS Asset Management Switzerland AG  
UBS Investment Foundation 3  
VI Vorsorgeinvest AG

Zürcher Kantonalbank

#### Global Custodian

Credit Suisse (Schweiz) AG

#### Type d'agrément

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)  
Financial Conduct Authority (FCA)

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

CHS  
Financial Conduct Authority (FCA)  
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

CHS  
Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)  
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)  
CHS

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)  
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

#### Agrément

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

**6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2) puisse être établi de façon concluante**

Pas de recours aux extensions conformément à l'art. 50 al. 4 OPP2.

**6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur**

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon la méthode dite « économique-financière ». Selon cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est établie sur la base des critères de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement, et permet la rémunération requise des engagements sur un horizon d'un an, moyennant une sécurité suffisante. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est exprimée en pourcentage du capital de prévoyance (y compris les provisions techniques) et l'objectif est d'atteindre un niveau de sécurité de 97,5 % sur un an. Le montant de cette valeur cible est vérifié tous les ans et adapté à la situation actuelle, ce qui garantit le maintien du principe de la permanence dans la méthode de calcul.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 14,19 % (exercice précédent : 14,19 %) du capital de prévoyance, compte tenu d'une volatilité de 7,24 % (exercice précédent : 7,24 %).

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au début de l'exercice	389 789 667	1 348 180 046
Dissolution (-)/Constitution (+) à la charge du compte d'exploitation	263 830 952	- 958 390 379
Réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'exercice	653 620 619	389 789 667
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	1 418 600 796	1 361 198 419
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	764 980 177	971 408 752
Fonds libres selon bilan au 31.12.	0	0

6.4 Présentation des placements par catégorie

	Fortune 2023 KCHF	Part effective %	Stratégie %	Four- chette %	Fortune 2022 KCHF	Part effective %
<b>Liquidités/ créances</b>	<b>544 831</b>	<b>5,0</b>	<b>2</b>	<b>1-10</b>	<b>486 664</b>	<b>4,8</b>
Liquidités	544 831				486 664	
<b>Placements nominaux</b>	<b>1 030 771</b>	<b>9,5</b>	<b>14</b>		<b>1 000 058</b>	<b>9,8</b>
Obligations CHF	268 024	2,5	7	1-10	256 699	2,5
Obligations en monnaies étrangères	762 747	7,0	7	3-10	743 359	7,3
<b>Actions</b>	<b>5 355 549</b>	<b>49,5</b>	<b>49</b>	<b>45-55</b>	<b>4 732 133</b>	<b>46,7</b>
Actions Suisse	2 289 501	21,1	20	15-25	1 921 987	18,9
Actions Etranger	2 645 241	24,5	24	19-28	2 366 606	23,4
Actions Marchés émergents	420 807	3,9	5	2-8	443 539	4,4
<b>Immobilier</b>	<b>3 016 091</b>	<b>27,9</b>	<b>28</b>	<b>17-39</b>	<b>3 116 282</b>	<b>30,7</b>
Immobilier Suisse	2 133 625	19,7	19	12-26	2 154 941	21,2
Immobilier direct	1 751 659	16,2			1 723 168	17,0
Immobilier indirect	381 966	3,5			431 773	4,2
Immobilier Etranger	882 466	8,2	9	5-13	961 341	9,5
Immobilier direct	440 859	4,1			464 029	4,6
Immobilier indirect	441 607	4,1			497 312	4,9
<b>Placements alternatifs</b>	<b>882 367</b>	<b>8,1</b>	<b>7</b>	<b>0-15</b>	<b>809 465</b>	<b>8,0</b>
Capital-investissement	408	0,0	0	0-3	599	0,0
Marchés privés	477 509	4,4	4	0-10	469 553	4,6
Infrastructure	404 450	3,7	3	0-7	339 313	3,4
<b>Placements</b>	<b>10 829 610</b>	<b>100,0</b>			<b>10 144 602</b>	<b>100,0</b>

Les monnaies étrangères sans couverture représentent CHF 3,130 milliards, soit 28,9 % de la fortune totale (exercice précédent : CHF 3,005 milliards, soit 29,6 % de la fortune totale). Les limitations de placement visées aux articles 54, 54a et 54b OPP 2 sont respectées.

Biens immobiliers directs répartis par propriété

	2023 CHF	2022 CHF
<b>Suisse</b>		
Biens immobiliers détenus par Profond Fondation de placement	100,00 %	100,00 %

Profond Institution de prévoyance est actuellement le seul investisseur de Profond Fondation de placement. Elle possède des biens immobiliers en Suisse, en Allemagne et en Autriche. Profond Fondation de placement est constituée de deux groupes de placement :

#### Biens immobiliers détenus par Profond Fondation de placement

	2023	2022
	CHF	CHF
<b>Groupe de placement Suisse</b>		
Fortune nette	1 751 658 637	1 723 167 588
<b>Groupe de placement Immobilier Allemagne – Autriche</b>		
Fortune nette	440 858 691	464 028 547

Le Conseil de fondation de Profond Fondation de placement se compose de trois membres, dont deux de Profond Institution de prévoyance. Les décisions de placement sont prises notamment par le comité des placements immobiliers. Celui-ci se compose de deux experts immobiliers externes, dont l'un est issu du Conseil de fondation de Profond Fondation de placement, et de deux membres de Profond Institution de prévoyance.

#### Chiffres clés de Profond Fondation de placement

	2023	2022
<b>Groupe de placement Suisse</b>		
Retour sur investissement	1,66 %	3,66 %
Taux d'actualisation moyens	2,88 %	2,81 %
Taux d'endettement	6,54 %	11,62 %
Taux de perte de revenus	5,97 %	6,85 %
Marge de bénéfice d'exploitation (marge d'EBIT)	75,02 %	76,59 %
Quote-part des charges d'exploitation (TERISA)(NAV))	0,41 %	0,42 %
WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term)	6.87	4.11
<b>Groupe de placement Allemagne – Autriche</b>		
Rendement sur investissement (en EUR)	- 2,90 %	0,75 %
Taux d'actualisation moyens	4,31 %	4,12 %
Taux d'endettement	2,81 %	0,00 %
Taux de perte de revenus	2,83 %	5,96 %
Marge de bénéfice d'exploitation (marge d'EBIT)	64,00 %	65,28 %
Quote-part des charges d'exploitation (TERISA)(NAV))	0,77 %	0,62 %
WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term)	7.30	7.70

La valeur (méthode d'estimation : valeur de marché selon la méthode des flux de trésorerie actualisés) des immeubles a été évaluée par Wüest Partner AG.

### Biens immobiliers directs par type d'utilisation

	Surface	Revenu
<b>Groupe de placement Suisse</b>		
Habitation	48,4 %	54,8 %
Commerce	51,6 %	45,2 %
<b>Groupe de placement Immobilier Allemagne - Autriche</b>		
Habitation	2,0 %	2,4 %
Commerce	98,0 %	97,6 %

### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Effet de l'exposition des contrats à terme sur devises	Valeurs de marché 2023	Valeurs de marché 2022	Niveau d'engagement 2023	Niveau d'engagement 2022
	CHF	CHF	CHF	CHF
CHF	0	- 3 476 710	878 144 518	744 508 153
EUR	11 918 171	- 5 374 964	- 470 103 472	- 464 979 413
USD	14 920 004	2 803 882	- 401 516 494	- 271 374 889
GBP	76 107	219 653	- 6 524 552	- 8 153 851

Afin de réduire le risque de change, les devises sont stratégiquement couvertes au moyen d'opérations de change à terme.

### 6.6 Engagements de capitaux ouverts

Dans le cadre des investissements sur les marchés privés et des placements dans les infrastructures, il subsiste à la date du bilan une dette ouverte de CHF 492 904 585 (exercice précédent : CHF 564 027 671), laquelle est mise à disposition sur demande.

**6.7 Explications du résultat net des placements**

	2023	2022
	CHF	CHF
<b>Liquidités</b>	<b>5 286 524</b>	<b>- 5 455 811</b>
- Résultats des opérations d'intérêts	7 511 902	- 1 646 566
- Ajustements de change	- 569 932	- 285 532
- Intérêts sur les capitaux libres	- 355 692	818
- Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	- 1 452 240	- 871
- Intérêts sur les prestations de libre passage	152 486	- 3 523 660
<b>Placements nominaux</b>	<b>41 782 038</b>	<b>- 105 364 316</b>
- Résultats des opérations d'intérêts	9 131 634	6 062 932
- Plus-values nettes	32 650 404	- 111 427 248
<b>Actions</b>	<b>468 630 770</b>	<b>- 990 112 330</b>
- Dividendes	82 189 863	76 607 303
- Plus-values nettes	386 440 907	- 1 066 719 633
<b>Immobilier</b>	<b>- 17 894 301</b>	<b>154 619 433</b>
- Distributions	12 973 426	14 822 740
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	- 30 867 727	139 796 693
<b>Placements alternatifs</b>	<b>27 025 276</b>	<b>76 851 281</b>
- Distributions	75 000	367 010
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	26 950 276	76 484 271
<b>Frais d'administration des placements</b>	<b>- 57 035 483</b>	<b>- 63 901 992</b>
- Frais d'administration	- 4 860 093	- 4 741 775
- Frais de gestion de fortune	- 6 433 367	- 7 423 106
- Frais de tiers	- 461 547	- 503 574
- Frais TER	- 45 280 476	- 51 233 538
<b>Résultat net des placements</b>	<b>467 794 824</b>	<b>- 933 363 735</b>

### Explications des frais de gestion de la fortune

Placements	2023	2022
	CHF	CHF
Placements transparents	10 829 609 789	10 144 601 983
Placements opaques	0	0
<b>Total des placements</b>	<b>10 829 609 789</b>	<b>10 144 601 983</b>
Taux de transparence des frais	100,00 %	100,00 %

Placements	2023	2022
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	11 755 006	12 668 454
Total de tous les chiffres-clés des frais en francs suisses pour les placements collectifs	45 280 476	51 233 538
<b>Frais de gestion de la fortune comptabilisés selon le compte d'exploitation</b>	<b>57 035 482</b>	<b>63 901 992</b>
En pourcentage des placements au coût transparent	0,53 %	0,63 %

	2023	2022
<b>Performance</b>	<b>4,6 %</b>	<b>-8,4 %</b>

La performance est calculée selon la méthode de calcul du « taux de rendement pondéré par le temps » (TWR ou time-weighted rate of return).

#### 6.7.1 Pratique de rétrocessions

Les entreprises chargées de la gestion de fortune se sont engagées contractuellement à ne pas percevoir de rétrocessions ou, si elles en ont reçu, à les reverser intégralement à Profond Institution de prévoyance.

La Fondation a également demandé des attestations aux institutions pour les rétrocessions éventuellement encaissées ou versées. Ces attestations ont été reçues et n'ont livré aucun indice sur de quelconques rétrocessions versées à des personnes proches ou à des tiers.

La Fondation n'a pas encaissé de rétrocessions au cours de l'année écoulée.

### 6.7.2 Dispositions en matière de loyauté

Profond applique les règles de l'association sectorielle ASIP, notamment la charte ASIP et les directives techniques, qui définissent le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Les membres du Conseil de fondation, des comités, de la direction et les collaborateurs attestent lors de leur entrée qu'ils se conforment à ces prescriptions. Ils attestent en outre chaque année qu'ils remplissent les exigences légales et réglementaires et qu'ils respectent les prescriptions en matière de loyauté.

En application des dispositions de loyauté, des déclarations de loyauté conformément aux art. 48f et 48g OPP 2 ont été demandées aux personnes et institutions chargées du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance. Celles-ci ont été remises dans leur intégralité.

### 6.7.3 Exercice des droits de vote

Profond exerce ses droits de vote pour les sociétés suisses cotées. Le vote de Profond peut être consulté sur son site Internet. Dans tous les sujets qui sont soumis au vote, le but recherché est de prendre en compte au mieux les intérêts des actionnaires ou des destinataires. Le vote de Profond se fonde sur les recommandations d'Inrate, qui soutient les investisseurs institutionnels dans l'exercice des droits des actionnaires avec des recherches détaillées sur la gouvernance d'entreprise et des recommandations de vote. Dans le cas de placements étrangers, les droits de vote sont exercés par l'intermédiaire du gestionnaire de portefeuille.

### 6.7.4 Explications de la réserve de cotisations d'employeur

	2023	2022
	CHF	CHF
Réserves de cotisations d'employeur pour certaines œuvres de prévoyance sans renonciation à l'utilisation, situation au 01.01.	85108647	72541473
Paielements	21573263	21813604
Utilisation pour le financement des cotisations	-12228608	-8078958
Dissolution en cas de sortie collective	-362583	-1168344
Rémunération	1452240	871
<b>Total réserves de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation</b>	<b>95542959</b>	<b>85108647</b>

Il n'y a pas de réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Les réserves de cotisations de l'employeur ont été rémunérées à hauteur de 1,50 % en 2023 (exercice précédent : 0,00 %).

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

	2023	2022
	CHF	CHF
<b>7.1 Répartition des cotisations des œuvres de prévoyance</b>		
Cotisations d'épargne des employés	190 984 490	175 432 042
Cotisations risque des employés	20 419 708	18 603 783
Contributions aux frais d'administration des employés	4 079 781	3 781 892
<b>Total cotisations des employés</b>	<b>215 483 979</b>	<b>197 817 716</b>
Cotisations d'épargne des employeurs	243 391 005	224 027 162
Cotisations risque des employeurs	30 741 682	28 143 733
Contributions aux frais d'administration des employeurs	6 230 376	5 829 730
Contributions de base	1 118 677	1 095 931
Participations aux frais pour dépenses extraordinaires	136 677	72 261
<b>Total cotisations des employeurs</b>	<b>281 618 417</b>	<b>259 168 817</b>
<b>7.2 Autre fortune</b>		
Créances vis-à-vis des employeurs	88 933 358	98 797 181
Impôt anticipé	11 918 685	7 777 962
Autres avoirs	79 634	18 072
Cautions de loyer	67 514	82 320
Créances vis-à-vis des œuvres de prévoyance	0	127 776
Liquidités découlant de l'activité d'exploitation	4 375	5 719
<b>Total de la fortune diverse</b>	<b>101 003 566</b>	<b>106 809 030</b>
<b>7.3 Engagements</b>		
Engagements envers les personnes sortantes	112 928 534	123 493 307
Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance	23 850 987	26 566 315
Entrées anticipées prestations de libre passage	35 925 309	11 680 251
Autres dettes	8 166 887	9 318 791
Engagements envers les retraités	2 887 369	6 251 841
Engagements liés à de nouvelles affiliations*	0	6 252 009
<b>Total engagements</b>	<b>183 759 086</b>	<b>183 562 514</b>

\* Au 31 décembre 2023, une nouvelle affiliation de 2018 n'avait pas encore pu être définitivement achevée. Il s'agit de la reprise d'une fondation pour laquelle le contrat de reprise était toujours en suspens.

7.4 Placements chez l'employeur

Placements chez l'employeur	2023	2022
	CHF	CHF
Profond Fondation de placement		
Comptes courants	15 626 839	100 710 211
Participation	2 180 729 282	2 192 555 736
Affectation de fortune	100 000	100 000
<b>Total Profond Fondation de placement</b>	<b>2 196 456 121</b>	<b>2 293 365 945</b>

Résultat net des placements chez l'employeur

Résultat net des placements chez l'employeur	2023	2022
	CHF	CHF
Profond Fondation de placement		
Ajustement d'évaluation	28 491 049	64 313 563
Frais TER	- 10 546 709	- 9 808 442
<b>Total Profond Fondation de placement</b>	<b>17 944 340</b>	<b>54 505 121</b>

Les évaluations en devises ne sont pas prises en compte dans le tableau ci-dessus.

7.5 Frais administratifs

	2023	2022
	CHF	CHF
Frais d'administration selon le compte d'exploitation	19 617 441	18 983 262
Frais pour prestations d'assurance rendues	- 5 036 735	- 5 167 171
Autres produits (frais d'administration pertinents)	- 600 020	- 457 320
<b>Total frais d'administration (apurés)</b>	<b>13 980 686</b>	<b>13 358 771</b>

Profond Institution de prévoyance est une fondation entièrement autonome. Ainsi, toutes les prestations d'assurance (par ex. en cas d'invalidité) sont fournies en interne et comptabilisées dans les frais d'administration plutôt que dans les charges d'assurance, selon la Swiss GAAP RPC 26. Par conséquent, les frais d'administration sont réduits de ce poste.

Les autres produits incluent les revenus des services rendus par la Fondation et limitent ainsi les frais d'administration.

	2023	2022
	CHF	CHF
<b>7.6 Entrées de reprise d'effectifs d'assurés</b>		
Apports prestations de libre passage	243 789 752	68 978 778
Apports capitaux libres	1 116 367	4 547 802
Apports capital de prévoyance retraités	4 874 342	4 193 702
Apports provisions techniques	137 521	0
<b>Total attributions en cas de reprises d'assurés</b>	<b>249 917 982</b>	<b>77 720 282</b>

	2023	2022
	CHF	CHF
<b>7.7 Départs d'effectifs d'assurés</b>		
Transfert prestations de libre passage	15 548 808	33 463 901
Transfert capital de prévoyance retraités	828 326	523 636
Transfert réserves de cotisations de l'employeur	362 582	1 168 344
<b>Total transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective</b>	<b>16 739 716</b>	<b>35 155 881</b>

	2023	2022
	CHF	CHF
<b>7.8 Autres produits</b>		
Autres produits	272 688	162 447
Commission retenue à la source	11 789	9 860
Coûts EPL	90 800	66 400
Prestations à des tiers	224 743	218 613
<b>Total autres produits</b>	<b>600 020</b>	<b>457 320</b>

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'obligations imposées par les autorités de surveillance.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Liquidations partielles

Les liquidations partielles sont effectuées en bonne et due forme conformément au règlement de liquidation partielle approuvé le 31 octobre 2019 et en vigueur depuis le 31 décembre 2019. Les liquidations partielles en suspens ou achevées sont énoncées dans une liste séparée qui couvre une période d'un an.

Les cas suspects suivants de liquidations partielles à la date de référence du 31 décembre 2022 ont été contrôlés en 2023 : il y a eu six dissolutions de contrats avec des fonds libres disponibles au niveau de l'œuvre de prévoyance (situation de liquidation partielle).

Faits de liquidation partielle	Réduction de l'effectif	Restructuration	Dissolutions de conventions d'affiliation	Total
Nombre d'affiliations contrôlées				41
Cas suspects	15	0	26	41
Décision positive	0	0	6	6
Décision négative	15	0	20	35
Décision en suspens	0	0	0	0
Traité	15	0	24	39
En suspens	0	0	2	2

En 2023, comme au cours de l'exercice précédent, aucune réserve de fluctuation de valeur ni aucune provision technique n'a été transférée à l'occasion de résiliations de contrat.

### 9.2 Engagement conditionnel

Pour les bureaux de Zurich, une garantie de loyer d'un montant de CHF 130 000 a été fournie à la place d'un compte garantie de loyer.

---

**9.3 Mise en gage d'actifs**

Dans le contrat-cadre conclu pour des crédits entre Profond Institution de prévoyance et Credit Suisse AG le 11 décembre 2016, un contrat de nantissement de CHF 150 000 000 a été convenu. Au 31 décembre 2023, CHF 770 987 de ce montant avaient été utilisés (exercice précédent : CHF 9 452 865).

---

**9.4 Procédures juridiques en cours**

Il n'existe actuellement aucune procédure juridique substantielle en cours.

## **10. Evénements postérieurs à la date du bilan**

Néant.



**KPMG AG**  
Badenerstrasse 172  
Case postale  
CH-8036 Zürich

+41 58 249 31 31  
kpmg.ch

## **Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Profond Vorsorgeeinrichtung, Zürich**

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Profond Vorsorgeeinrichtung (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31. Dezember 2023, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels**

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### **Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels**

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.



**Profond Vorsorgeeinrichtung,  
Zürich**

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation sur l'audit  
des comptes annuels

**Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à l'organe suprême notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.



**Profond Vorsorgeeinrichtung,  
Zürich**

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation sur l'audit  
des comptes annuels

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

**Ceci est la traduction française  
du rapport allemand de l'organe de révision**

Erich Meier  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Carole Gehrler  
Expert-réviseur agréée

Zurich, 28 mars 2024

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



**Keller Experten AG**  
Altweg 2  
8500 Frauenfeld  
Limmatstrasse 50  
8005 Zürich  
Telefon 052 723 60 60  
info@kexp.ch  
www.kexp.ch

Frauenfeld, le 27 mai 2024

## Rapport de l'expert en caisses de pension sur les comptes annuels 2023

L'expertise actuarielle établie au 31.12.2023 demeure fondée sur les bases actuarielles LPP 2020 tableau périodique 2021 qui n'ont pas changé par rapport à l'année passée. Le taux d'intérêt technique a été maintenu à 2,00 %.

Le taux de couverture a progressé en un an de 104,1 % à 106,5 %. Au cours de l'exercice 2023, le rendement des placements a de nouveau été positif, ce qui a permis de couvrir les frais d'intérêts courants par des revenus d'investissement. La dissolution de provisions et les bénéfices issus de l'évolution du risque actifs ont contribué positivement au résultat et ont pu compenser les pertes sur les retraites et l'évolution négative du risque du portefeuille de rentes.

Profond Institution de prévoyance reste ainsi en couverture excédentaire, mais ne présente toujours pas de fonds libres. Les réserves de fluctuation de valeur comptabilisées ont pu être augmentées à environ 46 % de la valeur cible.

Le financement actuel est correct d'un point de vue actuariel. En effet, compte tenu des bases techniques utilisées, les promesses de prestations de Profond sont assurées par les cotisations, provisions, capitaux de prévoyance et revenus d'actifs attendus. Le rendement escompté à long terme dépasse le rendement cible de 2,0 %. C'est pourquoi l'on considère que la situation financière s'améliorera à moyen terme.

Concernant le financement, le processus d'épargne est équilibré dans la mesure où les cotisations d'épargne sont équivalentes aux bonifications de vieillesse. A l'instar des années précédentes, les obligations financières pour les nouvelles prestations en cas de mort et d'invalidité des assurés actifs sont plus faibles que les cotisations de risque prévues à cette fin. Il en résulte un gain dans le processus de risque. Le processus de coûts est également positif, comme l'année précédente, cela signifie que les cotisations aux frais et toutes les indemnités et profits sont supérieurs aux coûts administratifs. Les coûts des pertes sur les retraites se sont élevés en 2023 à CHF 22,0 millions et ont été financés par les revenus de la fortune. Ce montant a diminué de CHF 6,7 millions par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par les taux de conversion réduits. Les pertes sur les retraites correspondent à environ 0,22 % du total des capitaux de prévoyance et des provisions.

D'un point de vue actuariel, il n'y a actuellement aucune nécessité d'action urgente.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle, nous confirmons que les bases techniques sont adaptées, que la sécurité financière est assurée à la date de référence, que les dispositions actuarielles réglementaires sont conformes aux dispositions légales et que les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes et que les valeurs cibles de la réserve de fluctuation de valeur sont appropriées.

Keller Experten AG (partenaire contractuel)

André Tapernoux  
Expert en caisses de pension CSEP  
Expert exécutant

Patrick Baeriswyl  
Expert en caisses de pension CSEP



Roland Schorr

Patrick Baeriswyl

André Tapernoux

Flavio Müller

# Profond

## **Siège**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Zollstrasse 62  
8005 Zürich  
058 589 89 81

## **Siège en Suisse romande**

Profond Institution de prévoyance  
Avenue de la Rasude 5  
1006 Lausanne  
058 589 89 83

[info@profond.ch](mailto:info@profond.ch)  
[www.profond.ch](http://www.profond.ch)